PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

15 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 15 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences:

M. Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Neuf (9) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

HOMMAGE ET REMERCIEMENT À LA MAIRESSE SORTANTE MME VICTOIRE MARIN ET AU CONSEILLER SORTANT M. SERGE LEBLANC

M. Jonathan Massé, maire, tient à rendre hommage et remercier au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, la mairesse sortante Mme Victoire Marin et le conseiller sortant M. Serge Leblanc pour leurs efforts, leurs déterminations et leurs dévouements auprès de la municipalité durant leurs mandats et leurs souhaite le meilleur pour les projets futurs.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Présentation du nouveau Conseil municipal, assermentation et dépôt de l'état des résultats de l'élection du 7 novembre 2021
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

5. CONSEIL

- 5.1. Dépôt des déclarations d'intérêts des élus
- 5.2 Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant
- 5.3 Autorisations de célébrer des mariages ou des unions civiles pour les élus municipaux

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Signataires autorisés au compte entreprises de la municipalité suite à l'élection du 7 novembre 2021 si différent
- 6.2 Approbation des comptes à payer et des chèques émis

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Autorisation de paiement du dernier versement pour les services de la Sûreté du Québec pour une somme de 11 538 \$
- 7.2 Déneigement des bornes-fontaines, du stationnement des réservoirs d'eau potable, de la borne sèche à l'Est, du stationnement de la station de pompage des eaux usées sur la rue de la Mer et du site des bassins de traitement des eaux usées

8. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 8.1 Suivi de l'entretien des rues et routes de la municipalité
- 8.2 Éclairage des rues demande du MTQ
- 8.3 Suivi du dossier pour l'aménagement du bureau municipal
- 8.4 Suivi de dossier TECO
- 8.5 Suivi de projet pour petit parc centre touristique
- 8.6 Suivi de projet pour la réfection du sentier sur la dique havre de pêche
- 8.7 Suivi de dossier réfection rues du Rosaire et Saint-Jean

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Résolution pour officialiser l'octroi du contrat avec UMQ pour l'achat de bacs bruns (260) et des mini-bacs de cuisine (260) pour la collecte des matières organiques
- 9.2 Résolution pour solliciter une aide financière dans l'enveloppe FRR volet 4 conjointement avec les municipalités Q5 pour l'achat de bacs roulants et des mini bacs

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

10.1 Demande de dérogation mineure de M. Jacques Dion pour le 123, rue Mgr Ross

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Suivi de dossier Nettoyage de la rampe de mise à l'eau havre de pêche
- 13. VARIA
- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

2021-11-142 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DU SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Conformément à l'article 578 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil reçoive l'état des résultats définitifs du scrutin du 7 novembre 2021 tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, à savoir :

MAIRIE: M. Jonathan Massé
POSTE # 1: M. Dominique Ouellet
POSTE # 2: M. Sylvain Tremblay
POSTE # 3: Mme Sonia Bérubé

POSTE # 4 : Mme Paquerette Coulombe

POSTE # 5 : Mme Nicole Côté POSTE # 6 : M. Carol Fournier

ADOPTÉE

2021-11-143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 15 novembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2021-11-144 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

2021-11-145 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉPÔT

Afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) exige que les personnes élues déposent, chaque année devant le Conseil, une déclaration d'intérêts pécuniaires mis à jour, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection;

Considérant que le dépôt de cette déclaration, qui ne vise pas à connaître les avoirs de l'élu, est nécessaire afin de rendre l'administration municipale la plus transparente possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil accepte et prenne acte du dépôt du formulaire des élus ci-après nommés, soit le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :*

- Jonathan Massé, maire
- Dominique Ouellet, conseiller au siège numéro # 1
- Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
- Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

- Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
- Nicole Côté, conseillère au siège # 5
- Carol Fournier, conseiller au siège # 6

ADOPTÉE

2021-11-146 NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Considérant que, selon l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut désigner, en tout temps, un membre du Conseil municipal comme maire(sse) suppléant(e);

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE madame Paquerette Coulombe, conseillère au siège numéro 4, soit nommée par les présentes au poste de mairesse suppléante à partir du 15 novembre 2021.

QU'à ce titre de mairesse suppléante, madame Paquerette Coulombe, soit également autorisée à représenter la municipalité au conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie.

ADOPTÉE

2021-11-147 MODIFICATION SIGNATAIRES SUITE À L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021 POUR LE COMPTE ENTREPRISES

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches modifie les signataires pour le compte 505573 à la Caisse Desjardins de La Matanie, pour faire suite à l'élection du 7 novembre 2021 :

1. Tous les chèques de la Municipalité de Grosses-Roches tirés sur ledit compte sont signés en son nom par :

M. Jonathan Massé, maire

OU

M. Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

ET

Mme Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière

- 2. **QUE** monsieur Jonathan Massé, maire ou monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1, et madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soient par les présentes autorisées pour et au nom de ladite municipalité à arranger, solder, régler, viser de temps à autre tous les livres et comptes entre ladite municipalité et la Caisse Desjardins de La Matanie et recevoir tous les chèques payés et toutes pièces justificatives ;
- 3. **QUE** madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de ladite municipalité à inscrire les paiements directs des salaires dans les fournisseurs au compte AccèsD Affaires et monsieur Jonathan Massé, maire, soit

autorisée comme deuxième signataire pour l'approbation des paiements directs au compte;

- 4. **QUE** madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité soient par les présentes autorisées pour et au nom de la municipalité à déposer et transférer à la Caisse Desjardins de La Matanie, toutes lettres de change, tous billets à ordre et paiement d'argent, et pour ces fins à les endosser pour ladite municipalité soit par écrit ou étampe de caoutchouc ;
- 5. **QUE** madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soit administratrice principale responsable de AccèsD Affaires, administratrice de la municipalité, signataire autorisé au compte et représentante de la municipalité.
- 6. **QUE** cette résolution soit communiquée à ladite Caisse et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis du contraire ait été donné au directeur de la succursale de la Caisse où les comptes de ladite municipalité sont tenus et jusqu'à ce qu'un accusé de réception de tels avis ait été donné par écrit.

ADOPTÉE

2021-11-148 AUTORISATIONS DE CÉLÉBRER DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES POUR LES ÉLUS

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches peut désigner comme célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles dans les limites territoriales de sa municipalité des élus:

Considérant que la municipalité doit aviser le Directeur de l'état civil des nouveaux élus qui désirent célébrer des mariages ou unions civiles;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches avise le Directeur de l'état civil que Monsieur Jonathan Massé, maire, et Mme Paquerette Coulombe, conseillère, requière qu'ils soient désignés à titre de célébrants des mariages et des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-11-149 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 5 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 5 octobre au 15 novembre 2021, pour un montant 43 566.25 \$ numérotés consécutivement de 3775 à 3797 pour les chèques de payes et de 6090 à 6141 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2021-11-150 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE- 2^E VERSEMENT SÛRETÉ DU QUÉBEC– FACTURE # 103549

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

Ministre des Finances # 103549 – 11 538 \$ 2e versement de la Sûreté du Québec

ADOPTÉE

2021-11-151 DÉNEIGEMENT DU TERRAIN DES BASSINS ET DE LA CLÔTURE - STATIONNEMENT STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER - BORNE SÈCHE À L'EST DU VILLAGE - STATIONNEMENT DES RÉSERVOIRS SUR LA ROUTE DE GROSSES-ROCHES - BORNES-FONTAINES DANS LE VILLAGE - HIVER 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR :CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches mandate Service de déneigement Denis Veilleux pour le déneigement des endroits suivants pour l'hiver 2021-2022 :

Bornes-fontaines dans le village : à l'heure 70 \$/heure

Borne sèche à l'est du village : 400 \$

Stationnement de la station de pompage sur la rue de la Mer : 300 \$

Terrain des bassins et clôture : 400 \$

Stationnement des réservoirs sur la route de Grosses-Roches : 300 \$

ADOPTÉE

8.1 Suivi de l'entretien des rues et routes de la municipalité

La directrice générale et greffière-trésorière explique que des travaux ont été réalisés sur la route de Saint-Thomas concernant la protection d'un ponceau par l'ajout de gravier pour un coût de 1 631.29 \$.

2021-11-152 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE DE PERMISSION POUR CONVERSION AU DEL DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE MUNICIPAUX

Considérant que la municipalité a reçu une lettre du Ministère des Transports en date du 14 octobre dernier l'informant qu'elle doit demander une permission avant de changer une lampe au sodium pour une lampe au DEL;

Considérant que la municipalité doit faire cette demande par résolution;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR:

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité reconnaît qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère:

QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente demande;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

ADOPTÉE

8.3 Suivi du dossier pour l'aménagement du bureau municipal

La directrice générale et greffière-trésorière explique que le dossier avance bien et que nous sommes rendus à l'étape d'acceptation de l'aide financière par le ministère.

8.4 Suivi de dossier programmations de travaux avec l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

La directrice générale et greffière-trésorière explique que nous sommes rendus à la réalisation de plans et devis pour la programmation # 2 concernant les travaux sur la rue Mgr Ross et nous sommes en attente de l'acceptation de la programmation # 3 concernant les travaux de pavage sur la rue Mgr Ross à partir du magasin général à la rue de la Croix ainsi que l'achat d'une pompe pour la station de pompage de l'eau potable et armoires.

8.5 Suivi de projet pour petit parc centre touristique

La directrice générale et greffière-trésorière explique que les travaux sont maintenant complétés et qu'il en a coûté 27 669.55 \$ et que l'aide financière provenant du programme Fonds de développement des territoires (FDT) sera de 22 577.49 \$.

8.6 Suivi de projet pour la réfection du sentier sur la digue havre de pêche

Le maire explique que la municipalité a déposé une résolution auprès de la MRC de la Matanie pour l'aviser que la municipalité a l'intention de déposer un projet dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réfection du sentier sur la digue et peut-être y inclure d'autres aménagements pour le havre de pêche.

8.7 Suivi de dossier réfection des rues Saint-Jean et du Rosaire

La directrice générale et greffière-trésorière explique qu'une étude préliminaire a été faite et pour que la municipalité puisse déposer une demande financière et que des plans et devis pour une somme d'environ 55 000 \$ devront être réalisé avant de déposer le projet.

Considérant que la municipalité n'a pas cette somme pour l'instant le projet est reporté.

2021-11-153 ADJUDICATION BACS 2022 - UMQ

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches a adhéré à la campagne d'adhésion du regroupement visant l'achat de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour l'année 2022 auprès de l'union des municipalités du Québec (UMQ);

Considérant que l'ouverture publique des soumissions relatives à l'appel d'offres # Bacs-2022 de l'UMQ s'est déroulée le 13 septembre 2021;

Considérant que l'UMQ a confirmé l'adjudication du contrat à IPL North America Inc., dont les résultats individuels de la Régie sont les suivants pour la municipalité de Grosses-Roches:

PRODUIT	FOURNISSEUR	QUANTITÉ ESTIMÉE	PRIX UNITAIRE	COÛT TOTAL ESTIMÉ
Mini-bac de cuisine avec couvercle	IPL North America inc.	260	3.75 \$	975.00 \$
Bac 240l couvercle standard	IPL North America inc.	260	59.57 \$	15 488.20 \$
Surcoût roues de diamètre standard 250 MM (10 ") avec surface de roulement en caoutchouc ***Option***	IPL North America inc.	260	4.50\$	1 170.00 \$
Porte-à-porte Livraison /bac	IPL North America inc.	260	19.91 \$	5 176.60 \$
Livraison mini bac	IPL North America inc.	260	0.12 \$	31.20 \$
Surcoût frais démarrage LOGO (municipalité) – Petit lot mini bac (Min540)		1	300.00 \$	300.00 \$

Considérant que les sommes liées à l'achat des bacs destinés à la collecte des matières organiques seront prévues au budget 2022;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'autoriser madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Grosses-Roches à officialiser l'octroi du contrat et finaliser le bon de commande comprenant quantité et échéancier pour l'achat des bacs servant à la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE

2021-11-154 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS L'ENVELOPPE FRR VOLET 4 POUR ACHAT BACS ROULANTS ET MINI BACS

Considérant que la municipalité doit faire l'achat de bacs bruns et mini bacs pour la collecte des matières organiques en 2022;

Considérant que la municipalité veut bénéficier de l'enveloppe budgétaire du FRR volet 4 pour faire l'acquisition desdits bacs;

Considérant que cette enveloppe est pour les municipalités Q5 et qu'il y a un intérêt de se regrouper pour déposer un projet conjointement;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal sollicite une aide financière de 25 000 \$ dans l'enveloppe FRR volet 4 pour l'achat de bacs roulants et mini bacs pour la collecte des matières organiques conjointement avec les municipalités participantes du Q5.

ADOPTÉE

2021-11-155 DÉROGATION MINEURE 2021-15002 – 123, RUE MGR ROSS

Considérant la demande formulée par monsieur Jacques Dion pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 123, rue Mgr Ross à Grosses-Roches;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en 7 octobre 2021:

Considérant qu'un avis a été publié sur le territoire de la municipalité le 5 octobre 2021, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PAQUERETTE COULOMBE ET résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil accorde une dérogation mineure numéro 2021-15002 visant à :

Permettre un revêtement en tôle galvanisée pour la toiture de la remise

Raisons:

La demande a pour but de régulariser la situation dérogatoire pour le revêtement installé sur la toiture de la remise.

ADOPTÉE

12.1 Suivi de dossier Nettoyage de la rampe de mise à l'eau havre de pêche

La directrice générale et greffière-trésorière explique que le ministère de l'Environnement a fait parvenir une lettre à la municipalité qu'elle est exemptée d'une autorisation à la condition qu'elle respecte les conditions suivantes:

- Les remblais et les déblais se limitent à ce qui est nécessaire pour maintenir l'infrastructure, l'ouvrage, le bâtiment ou l'Équipement dans son origine;
- Les travaux sont réalisés dans faucardage;
- Les travaux ne comportent pas la construction d'un ouvrage temporaire nécessitant des remblais ou des déblais dans le littoral ou, s'ils en comportent, une telle construction a fait l'objet d'une déclaration de conformité conformément au paragraphe 2 de l'article 336 du REAFIE.

Même réponse du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20h05 Fin : 20 h 33

Questions soulevées :

- 1. Aide financière pour la toiture de l'église;
- 2. Sur la collecte des matières organiques et des bacs bruns;
- 3. Sur les coûts des services de la Sûreté du Québec;

4. Éclairage des lampes de rues au DEL.

Jonathan Massé, maire

2021-11- 156 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes). De lever la présente assemblée, il était 20 h 33. **ADOPTÉE** Le président d'assemblée et maire Jonathan Massé La directrice générale et greffière-trésorière Linda Imbeault Approbation des résolutions Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 15 novembre 2021, à 19 h 30. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

Date